

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Mélanges Religieux

Lettres.  
Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. Pour les Annonces, voir le Tarif à la dernière colonne.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 13 AOUT 1850.

No. 95.

### CANADA.

#### RELATIONS DES JÉSUITES

SUR LES

DÉCOUVERTES ET LES AUTRES ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS EN CANADA, ET AU NORD ET À L'OUEST DES ÉTATS-UNIS, (1611—1672.)

PAR LE DR. E. B. O'CALLAGHAN,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE NEW-YORK, ET MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CONNECTICUT.

TRADUIT DE L'ANGLAIS AVEC QUELQUES NOTES, CORRECTIONS ET ADDITIONS.

(Suite.) (Voir les numéros 92 et 93.)

PAUL RAGUENEAU (1), qui succéda au P. Jér. Lalemant (2) dans l'emploi de Supérieur des Jésuites en Canada, naquit à Paris, en l'année 1605. Envoyé au Collège de Bourges pour enseigner une basse classe, il eut le bonheur d'y finir ses études sous la direction du P. Louis Lalemant, qui avait la réputation d'être le plus habile maître qu'eût alors la Compagnie en France. Les progrès qu'il fit dans la spiritualité, furent des plus remarquables, et après avoir été ordonné prêtre, il pria aussitôt ses Supérieurs de l'envoyer dans les missions des Sauvages. Ses vœux furent exaucés, et en 1636, il quitta la France pour le Canada où il arriva le 28 juin. Il se rendit l'année suivante au pays des Hurons, où il fut nommé *bonchéte*. Trois ans après, il descendit aux Trois-Rivières, et le Chevalier de Montigny le chargea d'une ambassade, vers (3) un parti d'Iroquois campés près de là; mais en 1641 (4), il retourna chez les Hurons, où il resta jusqu'en 1650, époque où il conduisit à Québec les restes de cette Nation, autrefois si nombreuse. Il prit alors le Gouvernement de la Mission, et fut remplacé par le P. Le Mercier en 1653.

Après avoir travaillé plusieurs années à la conversion des Hurons et des Iroquois, et avoir enduré les fatigues et les peines inséparables d'une telle vie, il retourna en France en 1666, où il fut nommé Procureur des Missions. Il termina à Paris le 3 septembre 1680, une vie si pleine de bonnes œuvres et de mérites. Il était âgé de soixante-quinze ans. Sa confiance en Dieu était admirable, et son détachement des choses de la terre était parfait. Les PP. Joseph Ponce et François Le Mercier qui avaient partagé ses travaux, disaient de lui, qu'aucun Mission-

naire n'avait plus contribué à l'avancement du Christianisme dans le Canada, ni mieux mérité le titre d'apôtre (1).

Charlevoix rend le même témoignage à ses utiles travaux, et à son habileté dans la direction des missions. Comme écrivain, il a laissé une *vie de la Mère Catherine de St. Augustin*, qui n'a pas cependant reçu l'approbation de tout le monde. Il a écrit quatre volumes des "Relations" et une notice très-intéressante sur la vie et les travaux du P. Jean de Brebeuf.

JEAN DE BREBEUF. Cet illustre Missionnaire naquit dans le diocèse de Bayeux, en Normandie, le 25 mars 1593, d'une famille noble, qui a, dit-on, été la souche de la maison d'Arundel en Angleterre (2).

Porté vers la vie religieuse dès sa jeunesse il entra dans la Compagnie, le 5 octobre 1617.

"Quand le duc de Ventadour eut acheté par des motifs de zèle, la vice royauté du Canada, il manifesta son affection envers les Jésuites par le choix qu'il en fit pour concourir avec les Récollections à la conversion des Sauvages." Le P. de Brebeuf désigné (3) par le R. P. Coton, alors Provincial (4) de la Compagnie à Paris, fut du nombre des cinq premiers missionnaires Jésuites, qui vinrent avec Champlain en 1625. Après avoir passé l'hiver suivant parmi les Montagnais, il fut envoyé en 1626 par son Supérieur, le P. Charles Lalemant (5) chez les Hurons, dont il fut le premier missionnaire Jésuite.

Ses travaux furent arrêtés peu d'années après, par la reddition du pays aux Anglais sous Kerk.

Pendant son séjour parmi les Hurons, il acquit une connaissance si parfaite de leur langue, qu'il traduisit en Huron, l'abrégé de la doctrine chrétienne du P. Ledesma; cette traduction avec le Français, est regardée comme publiée par Champlain à la fin de l'édition de ses voyages de 1632. Après la reddition du Canada, le P. de Brebeuf retourna dans ce pays, en 1633, et, en 1635, il se mit en route pour le théâtre de ses premiers travaux, où les Sauvages lui donnèrent le nom d'Echom.

Deux années après, il écrivit son traité sur la langue Huronne, traduit récemment par l'hon. Albert Gallatin, et publié dans le second volume des Mémoires de la Société des antiquités Américaines.

En 1640 (6) suivi du P. Chamonot, (7), il annonça l'Évangile aux Sauvages de la nation Neutre. Il descendit à Québec en 1641, et y resta jusqu'en 1644, époque de son troisième voyage chez les Hurons. Une vie si utile fut trop tôt ravie. Un parti d'Iroquois attaqua le village Huron, où demeuraient les P. P. de Brebeuf et Gabriel Lalemant que les Hurons avaient nommé Atirona.

Ils les firent prisonniers, et les mirent à mort.

ren' attaqués par les Iroquois à l'entrée (1) du Lac des Deux-Montagnes, près de Montréal et le P. Léonard (2) Garreau de Limoges gravement blessé (3) par eux vint mourir à Montréal. Le P. Dequen n'a laissé qu'une Relation. Elle renferme néanmoins des détails très importants sur l'établissement des Français à Onondaga. Il mourut (4) à Québec, victime de son zèle dans une épidémie le 8 octobre 1659.

#### Bibliographie.

LES CONFÉRENCES DU R. P. NEWMAN.

[Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs quelles circonstances avaient engagé Mgr. Wiseman à faire venir à Londres le R. P. Newman pour y donner des conférences relatives à la situation présente de l'Église anglicane, et quel succès et quelles consolations avaient accompagné ses éloquentes prédications. Or, voilà qu'il vient de paraître une traduction française de ces savantes instructions qui ont eu en Angleterre un si grand retentissement. (a) Voici un passage de la préface dont le traducteur, M. Jules Gondou, fait précéder l'ouvrage.]

"Ce volume me semble avoir de nombreux attrait pour nous; il doit intéresser particulièrement le pays qui, après avoir lu et admiré le savant travail de M. Newman sur le développement de la Doctrine chrétienne, suit avec émotion les progrès de l'apostolat des nouveaux fils de saint Philippe. Cet ouvrage, le premier que le P. Newman ait publié depuis qu'il est prêtre catholique, offre un caractère remarquable qui le distingue des écrits que nous avions de lui avant son entrée dans l'Église. Ce ne sont plus ces formes de langage qui trahissent, par leur ambiguïté, les perplexités de son esprit; son style n'est plus le même; il a subi le changement qui s'est opéré dans l'esprit du savant théologien. La science humaine, quelque variée, quelque solide qu'elle soit, ne peut dissiper les ombres que la lumière de la vérité a soulevées; la puissance de faire évanouir. La parole du célèbre orateur a gagné en force tout autant qu'en netteté; on s'aperçoit que celui qui n'avait en jusqu'à ce jour que le soutien de sa propre science en prêchant les vérités du salut, parle aujourd'hui en s'appuyant sur l'autorité infaillible de l'Église. Quiconque a lu les anciens écrits du brillant professeur de l'Université d'Oxford pourra bien apprécier la puissance que donne à son langage le sentiment de l'autorité au nom de la quelle il évangélise sa patrie. Son talent, comme son âme, a subi une merveilleuse transformation; sa parole radiante et poétique nous révèle, dans ce volume, un nouveau monde d'idées.

Ces Conférences ont un caractère d'originalité qui permettrait difficilement de les classer sous une désignation particulière. Le philosophe, le moraliste, le controversiste, le théologien, les liront avec un égal profit, car elles s'adressent aux uns et aux autres. Le P. Newman, philosophe non moins remar-

quable que théologien profond, se distingue surtout par une rare compréhension des doctrines, une faculté de s'élever à leur point culminant, d'en sonder les profondeurs, d'en saisir tous les rapports dans l'ordre surnaturel et dans l'ordre moral. Cette faculté brille avec non moins d'éclat dans les cours de ses Conférences que dans l'*Histoire du Développement* où il avait montré cette faculté avec une puissance que l'on chercherait vainement chez les apologistes contemporains.

"Ce volume offre au clergé français un modèle dont il manque, et qui lui montre que l'on pourrait, même en France, mieux faire que de suivre les rationalistes sur le terrain où ils ont attiré les défenseurs de l'Église. Nos plus éloquents prédicateurs se sont laissés entraîner trop loin en cessant d'être théologiens pour devenir philosophes catholiques. C'est parce que le langage et la théologie a trop souvent été banni de la chaire, que les peuples voisins, étonnés d'apprendre que nos premiers orateurs s'efforcent de prouver l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la différence entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, etc. etc., que les peuples voisins, dis-je, se sont imaginé que la France est devenue la patrie de l'incrédulité. J'ai toujours pensé que nos apologistes font au rationalisme beaucoup plus d'honneur qu'il n'en mérite, et qu'ils lui donnent en apparence une importance qu'il n'a jamais eue. Il serait difficile de lire les Conférences du P. Newman sans arriver à conclure qu'il y a mieux à faire en France qu'à philosopher avec nos philosophes. Ce mieux consisterait tout simplement à prêcher l'Évangile.

"Quant à l'Angleterre, ce volume, dont Mgr. Wiseman a accepté la dédicace, y a obtenu un succès des plus populaires. Indépendamment de l'intérêt qui s'attachait au premier ouvrage publié, par l'ancien membre de l'Université d'Oxford devenu catholique, les circonstances ont concouru à ce succès. L'Église officielle d'Angleterre traverse la crise la plus terrible qu'elle ait eu à subir depuis son origine. L'État dont elle est la créatrice, tient beaucoup à ce qu'elle n'oublie pas le prix dont se paie son puissant patronage. Après lui avoir imposé des évêques d'une orthodoxie suspecte, foulant aux pieds les débris sacrés de l'autorité épiscopale, même en matière de doctrine, il fait décider par arbitres laïques contrairement au symbole anglican, que la doctrine de la régénération baptismale peut être acceptée ou rejetée, suivant le bon plaisir de chacun. La foi alarmée des anglicans instruits et sincères cherche en vain un appui contre les prétentions de jour en jour plus arrogantes de l'État, qui semble s'étudier à détruire leurs dernières espérances, à dissiper leurs dernières illusions. De là un ébranlement général des esprits, une agitation dans le flot, en se retirant, ne peut manquer de laisser sur les rives tranquilles de l'Église les intelligences d'élite qui, en 1843, en étaient trop éloignées pour y arriver avec M. Newman. Ce volume a été et sera pour plusieurs la branche de salut qui, avec la grâce de Dieu, leur a permis de leur permettre d'atteindre le rivage. Magnifique et consolant spectacle! Tandis que l'affranchissement de l'Église est sorti des terribles commotions qui ont ébranlé la France, l'Autriche et les diverses parties de l'Allemagne, le calme politique dont jouit

(1) Ce Père ne doit pas être confondu avec le P. Jean Raguenau, qui d'après Dureau (Historia Canad. p. 17) partit de France avec le P. Charles Lalemant dans son voyage de 1628, et tomba comme lui entre les mains des Anglais. Le Père Paul ne pouvait pas être prêtre à cette époque. (Note du Tr.)  
(2) Charlevoix (I. 323), dit que le P. Le Mercier succéda au P. Lalemant en qualité de Supérieur; mais du Crenx qui suit plus fidèlement les Relations, assure que ce fut le P. Ragueneau.  
(3) Cette contradiction apparente disparaît quand on a regardé ces différents voyages du Père J. Lalemant. Le P. Ragueneau fut son successeur le 1er novembre 1650, mais le P. J. Lalemant ayant été de nouveau Supérieur à son dernier retour en Canada, le P. Le Mercier lui succéda le 6 août 1665. MS. Contemp. (N. du T.)  
(4) (Chez les Iroquois).  
(5) (1644-45).

(1) "Memoria di pie memoria di alcuni religiosi della Compagnia di Gesù, raccolti dal P. Gueseppe A. Patrigiani. S. J., dall'anno 1538, all'anno 1728.... Vol. IV. 4 to. Venezia, 1730.  
(2) Je dois à la bonté et à la politesse du R. P. Jacques A. Ward, S. J. vice-recteur du Collège de Georgetown la traduction de la biographie du P. Ragueneau qui se trouve dans cet ouvrage.  
(3) Biographie Universelle. Verbo.  
(4) (A la prière de la Comtesse de Guicheville, qui s'intéressait beaucoup aux Missions des Jésuites).  
(5) (Général).  
(6) (Philibert Noyrot)  
(7) (1643).  
(8) (Chamonot).

(1) (Quinz.)  
(2) Dans la Liste du Clergé Catholique du Canada, dont on a déjà parlé, on lit que le P. arriva en 1650. Ce n'est pas exact. On y trouve plusieurs autres erreurs, qui le rendent inutile pour mon travail.  
(3) (Agochindagueté donné par l'auteur n'est que le nom d'un Capitaine d'Onondaga qui se trouva en rapport à cette époque avec les Français.) (Rel. 1656-57).  
(4) Relation 1671-72.)  
(5) (3 ans.)  
(6) (En 1664.)  
(7) (De Quien on de Quesne.)  
(8) Les manuscrits autographes contemporains écrivent PeokSagamy, PakSagamy. (N. du T.)

(1) (En traversant.)  
(2) (Louis.)  
(3) (Fut tué.)  
(4) (On dit qu'il mourut le 17 septembre.)  
(a) Un beau volume in-8°, avec approbation de l'auteur, chez Sagnier et Bray à Paris.

### FEUILLETON.

#### HISTOIRE

D'UNE

#### JEUNE FILLE SAUVAGE,

TROUVÉE DANS LES BOIS DE LA CAMPAGNE EN 1731.

Au mois de septembre 1734, une jeune fille de neuf ou dix ans pressée par la soif, entra sur la bruyère dans le village de Songy, situé à quatre ou cinq lieues de Châlons en Champagne. Elle avait les pieds nus, le corps couvert de haillons et de peaux, les cheveux sous une calotte de caubasse, les mains et le visage en apparence noirs comme ceux d'une négresse. Elle était armée d'un bâton court et gros par le bout, en forme de massue. Les premiers paysans qui l'aperçurent s'enfuyèrent en criant: "Voilà le diable!" Ce fut à qui fermerait le plus vite sa porte et ses fenêtres. Mais quelqu'un, croyant apparemment que le diable avait peur des chiens, lâcha sur elle un dogue armé d'un collier à pointes de fer. La petite fille attendit de pied ferme, tenant sa petite massue d'armes à deux mains, en la posture de ceux qui, pour donner plus d'étendue aux coups de leur cognée, la lèvent de côté. Dès que le chien fut à sa portée, elle lui déchargea un si terrible coup sur la tête qu'elle l'étendit mort à ses pieds. Toute joyeuse de

sa victoire, elle se mit à sauter plusieurs fois par dessus le corps du chien. De là elle essaya d'ouvrir une porte, et, n'ayant pu y réussir, elle regagna la campagne du côté de la rivière, et monta sur un arbre où elle s'endormit.

Un gentilhomme, le vicomte d'Épinoxy, qui était en ce moment à son château de Songy, ayant appris ce que l'on disait de cette petite sauvage, entrée sur ses terres, donna des ordres pour la faire arrêter, à un berger qui l'avait aperçue le premier dans la vigne. Un paysan imagina qu'elle pouvait avoir soif et conseilla de faire porter un seau plein d'eau au pied de l'arbre où elle était, pour l'engager à descendre. Après que l'on se fut retiré, en veillant néanmoins sur elle, et qu'elle eut bien regardé de tous côtés, elle descendit et vint boire au seau, en y plongeant le menton; mais quelque bruit lui ayant donné de la défiance, elle fut plus tôt remontée au haut de l'arbre qu'on ne put arriver à elle pour la saisir. Ce premier stratagème n'ayant pas réussi, la personne qui en avait donné le premier conseil dit qu'il fallait poster aux environs une femme et quelques enfants, parce qu'ordinairement les sauvages ne les fuyaient pas comme les hommes, et surtout qu'il fallait lui montrer un air et un visage riant. On le fit: une femme portant un enfant dans ses bras vint se promener aux environs de l'arbre, ayant ses mains pleines de différentes racines et de deux poissons, les montrant à la sauvage, qui, tentée de les avoir, descendit des branches et puis remonta. La femme, con-

tinant toujours ses invitations avec un air gai et affable, lui faisant tous les signes possibles d'amitié, tels que de se frapper la poitrine comme pour l'assurer qu'elle l'aimait bien et qu'elle ne lui ferait pas de mal, donna enfin à la sauvage la confiance de descendre pour avoir les poissons et les racines qui lui étaient présentées de si bonne grâce: mais la femme, s'éloignant insensiblement, donna le temps à ceux qui étaient cachés de se saisir de la jeune fille et de l'amener au château de Songy. On la fit rentrer d'abord dans la cuisine, en attendant qu'on eût averti M. d'Épinoxy. Les premières choses qui parurent y fixer les regards et l'attention de la petite fille, furent quelques vieillies qu'accommodait un cuisinier; elle se jeta dessus avec tant d'avidité et d'avidité, que cet homme lui vit plus tôt pièce entre les dents qu'il ne lui avait vu prendre. M. d'Épinoxy étant survenu, et voyant ce qu'elle mangeait, lui fit donner un lapin qu'elle écorcha et mangea tout de suite. Ceux qui l'examinèrent alors jugèrent qu'elle pouvait avoir neuf ans. Elle paraissait noire; mais on s'aperçut bientôt, après l'avoir lavée plusieurs fois, qu'elle était seulement bronzée et naturellement blanche. Mais on remarqua qu'elle avait les doigts des mains, surtout les pouces, extrêmement gros relativement au reste de la main qui était assez bien faite. Elle a expliqué depuis que cette grosseur et cette force de ces pouces lui étaient bien nécessaires pendant sa vie errante au milieu des bois, parce que, lorsqu'elle était sur un arbre et qu'elle voulait changer sans descendre, pour

peu que les branches de l'arbre voisin approchassent du sien, elle appuyait ses deux pouces sur une branche de celui où elle était, et s'élançait sur l'autre comme un écureuil. De là on peut juger quelle force et quelle roideur devaient avoir ses pouces pour soutenir ainsi son corps tandis qu'elle s'élançait.

M. d'Épinoxy la laissa sous la garde du berger, dont la maison tenait au château. Cet homme la mena donc chez lui pour commencer à l'approprier; et l'on eut tant de peine à la considérer comme une créature humaine, que l'on prit l'habitude de la nommer, dans le village, la bête du berger. On était obligé de la tenir enfermée; mais elle trouvait moyen de faire des trous aux murailles et aux toits, sur lesquels elle courait aussi hardiment que sur terre, ne se laissant reprendre qu'à grande peine, et passant avec tant de subtilité par des ouvertures si petites que la chose paraissait encore impossible après l'avoir vue. Une fois, entre autres, elle s'échappa de la maison par un temps affreux de neige et de verglas; elle gagna la campagne et alla se réfugier sur un arbre. La crainte des reproches de M. d'Épinoxy mit tout le monde en mouvement, et on la découvrit enfin sur l'arbre où elle était perchée.

Plusieurs mois après son arrivée à Songy, elle ne pouvait encore articuler que quelques mots français. Elle se servait de paroles qui semblaient appartenir à sa langue naturelle. Ainsi elle appelait un fillet *debly*: pour dire: Bonjour, fille; elle disait: *Yas yas, fowl*; et elle expliqua comment, lorsqu'on l'appelait, ou

devait dire: *Riam, riam, fowl*. Toutefois, à part ces quelques mots, elle cherchait à se faire comprendre ordinairement par des cris de gorge qui avaient quelque chose d'effrayant, surtout lorsqu'ils exprimaient la peur ou la colère. Les plus terribles étaient lorsque quelqu'un qu'elle ne connaissait pas s'approchait d'elle et voulait la toucher.

Lorsque M. d'Épinoxy était de Songy et qu'il recevait quelque compagnie, il se plaisait à y faire amener cette enfant, qui commençait à s'approprier, et dans laquelle on découvrait une humeur fort gaie et une disposition de jouir en jour plus marquée à perdre ses habitudes de sauvagerie et de férocité. Ce ne fut qu'avec d'extrêmes difficultés, cependant, que l'on parvint à la désaccoutumer des nourritures crues. Les premiers essais qu'elle fit pour s'accoutumer à des mets où il y avait de la farine et du sel lui firent éprouver de vives souffrances d'estomac. Un jour qu'elle était au château, et présente à un grand repas, elle remarqua qu'il n'y avait rien de tout ce qu'elle trouvait de meilleur, tout étant cuit et assaisonné. Elle partit comme un éclair, courut sur les bords des fossés et des étangs, et rapporta dans son tablier des grenouilles vivantes qu'elle répandit à pleines mains sur les assiettes des convives, en criant, toute joyeuse: "Tjen, man, man; donc tien! On peut bien juger des mouvements que cet incident causa parmi ceux qui étaient à table, pour éviter ou rejeter à terre les grenouilles qui sautaient partout. La petite sauvage, tout étonnée de ce qu'elle faisait si peu de cas d'un mets si exquis, ra-

L'Angleterre féconde, dans l'île de Saint-Edouard, la renaissance du catholicisme, et à l'ombre des libertés dont jouit ce puissant et glorieux empire, les intelligences d'élite s'inclinent et rendent hommage à l'Eglise de Jésus-Christ.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 13 AOUT 1850.

Notice sur les Maronites.

Le motif de la présente Notice est la recommandation, que vient de donner Mgr. l'Evêque de Montréal, au R. P. Flavians, Religieux du Mont Liban, pour lui permettre de solliciter la charité du diocèse en faveur des Maronites catholiques. Un appel si solennel, et motivé, comme il l'est, ne peut manquer d'exciter ici de vives sympathies.

Toutefois, nous croyons intéresser le public charitable et compatissant, en détaillant les faits, que Sa Grandeur n'a pu qu'indiquer dans le cadre si étroit d'une Lettre testimoniale. Pour cela, nous analysons une lettre touchante de Mgr. l'Evêque de Sidon, un beau discours de M. de Montalembert à la Tribune Française, et différents rapports de journaux, qui ont fait entendre à l'univers étonné les cris douloureux d'une nation expirante, celle des Maronites.

1. Leur position géographique. Les Maronites habitent le Mont Liban. Restes infortunés des anciens chrétiens de la Syrie, fidèles à la foi, ils cherchent dans les rochers et les précipices de cette célèbre montagne, à se soustraire à la cruelle puissance des Sarrasins, contre lesquels ils luttèrent longtemps avec succès. Les Druses, nation barbare et infidèle, se sont peu à peu introduits dans les contrées Maronites, de sorte que le Liban se trouve habité par deux races distinctes et se divise en districts Druses, districts Maronites et districts Mixtes.

2. Leur position politique et religieuse. Les Maronites et les Druses furent inégalement soumis vers la fin du 16e siècle par Amrad III, Empereur de Constantinople, les réduisit sous sa domination. Il leur donna d'abord un Prince Musulman pour les gouverner; mais, sentant bientôt qu'il ne pourrait pas toujours les contenir dans l'obéissance, le gouvernement Turc comprit que la meilleure politique, pour se les attacher, serait de leur donner des Princes de leur nation, en se réservant le droit de suzeraineté.

On devine sans peine que le Gouvernement Mahométan, ennemi juré de la Religion chrétienne, devait donner la préférence aux Druses infidèles sur les Maronites catholiques, dans le choix des Princes qui devaient gouverner les deux peuples. C'est ce qui arriva; mais, par l'intervention de la France, les Druses qui gouvernèrent ce petit état du Liban, se virent contraints de se choisir pour Ministres des Maronites. Quelques familles princières Mahométanes, établies dans le pays, ayant embrassé la foi catholique, et étant parvenues au pouvoir, les Maronites eurent l'avantage

d'être gouvernés, pendant une quarantaine d'années, par des Princes de leur religion. L'Emir Béchir ayant été entraîné dans la chute du gouvernement Egyptien, les deux princes chrétiens qui lui succédèrent, ne le furent que de nom, et ne purent jamais reconquérir l'autorité souveraine.

Le gouvernement Turc ne se croyant pas encore assez fort pour réduire les Chrétiens du Liban sous la domination Druse, voulut rétablir, au moins en partie, ses desseins. Pour cela il créa en 1843 deux princes. L'un Maronite et l'autre Druse. Mais, par une politique digne de la Sublime Porte, il réduisit sous la domination Druse, trente mille Maronites, pour lui donner la force d'écraser les chrétiens. Tel fut le sujet de la guerre que se firent ces deux races rivales et la cause du désastre des chrétiens Maronites.

Le gouvernement Turc ne borna pas là son intervention oppressive. Il fit marcher ses troupes, qui commirent des attentats inouis et tels qu'on n'en avait pas eu d'exemples depuis le commencement de la guerre civile. Ainsi, au lieu de rétablir l'ordre, il ne fit que perpétuer et empirer le désordre. Mais ce n'était point encore assez pour satisfaire ses noirs complots contre les chrétiens du Liban. Car, sous prétexte de vouloir pacifier les deux races, qui se faisaient une guerre à mort, le gouvernement envoya un fonctionnaire auprès des parties belligérantes, avec des pouvoirs très étendus. Chéki Effendi, c'était le nom de ce perfide diplomate, ne fut pas plutôt arrivé en Syrie, qu'il ordonna un désarmement général.

Il commença, le 16 octobre 1843, ses opérations par désarmer les Maronites, et fit en même temps avertir les Chéicks chrétiens; et voici comme on procéda. On prit les états de la population de l'année 1840, avant les guerres civiles, et avant toutes les pertes que divers événements avaient fait éprouver à la population. On fit ce calcul. Tel village avait 150 fusils. Les habitants avaient beau représenter qu'il n'y avait plus au Village que 50 ou 60 guerriers, et qu'ainsi l'on ne pouvait exiger d'eux que 50 ou 60 fusils; on leur répondait: donnez 150 fusils; et si vous ne les avez pas, allez en acheter; sinon, vous serez bâtonnés, torturés, vous, vos prêtres, vos femmes, vos vieillards, vos enfants. Ce qui aggrava ces odieuses exactions, c'est que déjà les Maronites avaient été désarmés. Mais ce qui révolta le plus, c'est que les Druses n'étaient désarmés que pour la forme, quoiqu'ils dussent l'être plus soigneusement que les Maronites, puisqu'ils étaient les agresseurs. Chose étonnante, on voyait les Maronites aller acheter des armes des Druses pour les livrer aux Ministres du gouvernement Turc; et remarquons que c'étaient leurs propres armes qu'ils achetaient ainsi de leurs ennemis.

Comme, malgré tout cela, le chiffre établi par le Ministère Ottoman n'avait pas été atteint, l'autorité, pour contraindre à livrer des armes qu'elle prétendait être cachées, a lancé sur ces malheureuses populations des troupes régulières, qui, avec l'aide des Druses, mirent tout à feu et à sang. Des horreurs probablement inconnues aux siècles barbares furent alors commises. Les femmes furent soumises aux derniers outrages et aux tortures les plus abominables, plongées dans l'eau, puis suffoquées par la fumée. Les enfants et les vieillards furent torturés, les prêtres flagellés, et pendus la tête en bas, les Evêques bâtonnés, le St. Sacrement traîné dans la boue. A Balda, on se donna le plaisir de fouetter les Moines et de leur faire danser la derrière. Ces affreux traitements se sont renouvelés jusqu'à dix fois.

Ces tristes détails sont confirmés par les journaux d'Angleterre et d'Allemagne, et même par les Franco-Turcs, imprimés à Smyrne. Qu'il nous suffise de citer ici le témoignage du fameux Napier qui a été, comme on le sait, le principal auteur de l'expulsion de Méhémet-Ali de la Syrie, et qui a figuré en première ligne dans le bombardement de Beyrouth, en 1840. Voici ce qu'il disait à Edimbourg, quand on lui donnait le droit de bourgeoisie.

"Le gouvernement nous a envoyés en Syrie pour délivrer cette Province de Méhémet-Ali; mais je regrette d'avoir à déclarer que

les habitants de la Syrie sont tombés dans un despotisme dix mille fois pire. La plus grande douleur de ma vie est d'avoir contribué à chasser de la Syrie le Pacha d'Egypte, et d'avoir aidé les Turcs à établir, parmi les chrétiens du Liban, ce dernier et noble débris du Christianisme asiatique, le gouvernement le plus infâme qui ait jamais existé."

Le diplomate Chéki Effendi, que l'on assure avoir été à l'école du Lord Palmerston, a ajouté à tant de mauvais traitements, l'insulte la plus révoltante. Car, ayant rassemblé les restes de la malheureuse nation maronite, il leur a dit, en beau style de diplomatie, que le grand Seigneur, qui était aussi sage que Salomon et aussi vaillant qu'Alexandre, leur accordait un pardon général, parce qu'il ne voulait pas que ses sujets eussent aucun mal à souffrir.

Maintenant il est facile de conclure quelle est la situation religieuse et politique des maronites chrétiens. D'un côté, ils ont à vivre avec les Druses qui n'ont de religion qu'un reste de paganisme; et d'un autre, ils sont sous la verge ottomane. Avec cela ils sont exposés au schisme de la Russie qui, comme on le sait, exerce sa colossale puissance sur l'Orient pour arracher du sein de l'unité catholique tous les peuples qu'elle peut séduire. Ce n'est pas tout: les Missionnaires Bibliistes sont, là comme ailleurs, pour travailler à détruire le catholicisme à l'aide de leurs livres. Les Druses leur font la cour, en acceptant leurs bibles sans y croire, et en recevant pour cela toutes sortes de caresses. Nul doute qu'il n'y ait là pour les infortunés maronites une tentation bien dangereuse. Car l'on comprend qu'ils doivent être bien ignorants, surtout à la suite des terribles événements dont ils viennent d'être victimes. La persécution, la misère, l'ignorance pèsent donc de tout leur poids sur les malheureux chrétiens du Liban. Ils ont donc besoin de secours. Mais à qui reconviendrait-il pour cela, sinon à leurs frères, les chrétiens du couchant. Laissons l'Evêque de Sidon nous dépeindre leur détresse dans une lettre qu'il adressait à un Prêtre maronite alors à Paris.

"Il est impossible de se faire une juste idée des pertes que nous avons éprouvées, lorsque pour la deuxième fois nos ennemis nous vus nous ravager... Ne sommes-nous pas sous l'entière dépendance de ces cruels ennemis, ravisseurs de nos biens. Ils ont brûlé une seconde fois les bâtiments du Siège Episcopal et ceux de l'école, que vous et moi avions fait reconstruire dans leur premier état. Ils ont pillé de nouveau tout ce qui nous appartenait, ainsi qu'à l'école. La valeur des différents objets qu'ils nous ont enlevés, peut s'élever à 150,000 piastres, sans compter les calices réservés à la dignité épiscopale... Tous ces objets... sont aujourd'hui en la possession des durs Druses... Nous nous trouvons au milieu des ennemis, nous possédant plus rien, si ce n'est l'habit que nous portons sur le corps. Que le Nom de Dieu soit béni!"

Nous ne pouvons rien ajouter à ces paroles. Elles déchirent le cœur, et font couler dans l'âme un fleuve de douleurs. Elles n'en sauraient être soulagées que par la pensée que nous pouvons, par nos généreuses contributions, apporter remède à de si grands maux. Donnons donc, devons-nous conclure avec notre Evêque, et Dieu nous le rendra.

BULLETIN.

Prorogation du Parlement Provincial.—Particularités diverses.—Fuite de l'étranger.

Samedi, à midi, eut lieu la prorogation du Parlement Provincial avec les solennités d'usage, et en présence d'un grand concours de citoyens de Toronto. Le discours de clôture de Son Excellence, dont nous donnons ailleurs la traduction, s'est terminé par l'expression du vœu qu'elle forme que le bien public ne souffre point de l'esprit de parti qui a prédominé jusqu'à ce jour en ce pays dans les affaires publiques et dans les discussions parlementaires.

Le Herald de cette ville voit dans l'événement de la prorogation un sujet de se féliciter lui-même (ce qu'il aime à faire autant que possible) de ce qu'il n'aura plus à s'occuper des

travaux d'une législature où trônait, à ses yeux, la servilité. En effet, le Herald a beau prendre ses sujets de déclamation en-dehors de la frontière; les affaires de la province n'en iront pas plus mal.

Nos échanges du Haut-Canada ne nous ont encore transmis aucun détail de la fête à laquelle étaient conviés à Toronto plus de deux cents personnes de Buffalo, et qui devait être prolongée jusqu'à vendredi. Il ne fallait pas moins qu'un tel acte de courtoisie en retour de la réception pleine d'affabilité récemment offerte aux députés et hauts fonctionnaires de la législature canadienne, par les habitants de Buffalo, à la suite de l'excursion des premiers au canal Welland. Ces démonstrations font bien augurer l'avantage de deux peuples limitrophes qui en font échange.

Nous n'avons pas encore sous les yeux les documents officiels qui, d'après quelques journaux, constatent que la chambre, dans la séance du 4 août, a fixé à £500 l'appontement de chacun des protonotaires du district de Québec, et à £350 celui de chacun des greffiers de la police.

Il a été définitivement passé une loi pour la suppression de l'intempérance; une autre réglant certaines formalités au sujet des billets promissaires ainsi que le coût des protêts aux quels ils donnent lieu. La chambre a aussi concouru dans l'adoption d'un amendement à la loi facilitant l'étude des lois.

Les rapports sur la récolte de cette année dans le Bas-Canada, sont satisfaisants. Les foins sont assez abondants, et les grains sur pied dans un état prospère. Les journaux des Etats-Unis annoncent que jamais les moissons n'ont eu meilleure apparence que cette année dans plusieurs parties du territoire de l'Union.

Les correspondances et les journaux d'Europe représentent la malheureuse Irlande en proie à une famine dévorante et aux dévastations des fièvres épidémiques. Les émigrations constantes diminuent le chiffre de sa population sans diminuer ses misères. On ne reproche aucune exagération à cette attristante peinture des maux de la patrie de Daniel O'Connell.

Nous sommes obligé, par l'abondance des matières, à différer jusqu'à vendredi la publication de nouvelles plus amples d'Europe.

Discours de Son Excellence le Gouverneur Général prononcé à la clôture des Chambres, le 10 août 1850.

HONORABLES MESSIEURS DU CONSEIL LEGISLATIF ET MESSIEURS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Je ne puis mettre fin à vos travaux parlementaires pour le présent, sans vous offrir mes plus vifs remerciements du zèle et de la diligence que vous avez apportés, pendant le cours de la session, à la considération d'un grand nombre de sujets d'une haute importance pour le bien-être public.

Je m'étudierai à prévenir tout délai inutile dans l'exécution des arrangements en contemplation dans les actes impériaux et provinciaux, passés récemment pour transférer aux autorités coloniales le contrôle et la régie du bureau de poste provincial.

Je suis d'avis qu'on peut étendre beaucoup plus qu'il ne l'a été jusqu'à présent, à leur avantage commun, l'échange des produits entre les différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord; et je ne manquerai pas de me prévaloir des pouvoirs que me confère l'acte passé en vue de cet objet important.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai transmis au secrétaire d'état, pour être mises au pied du trône, les adresses adoptées pendant la présente session par les deux chambres du parlement provincial, contenant l'expression de leur loyauté dévouée envers Sa Majesté et de leur attachement aux institutions de la province.

Ces adresses, j'en ai l'assurance, représentent les sentiments du peuple canadien en masse aussi bien que ceux du parlement. MESSIEURS DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public. Je

me ferai un devoir de les employer avec toute l'économie compatible avec l'efficacité de ce service et le maintien du crédit public.

HONORABLES MESSIEURS ET MESSIEURS, Je vous félicite de l'amélioration que présente le revenu, et de l'apparence d'une abondante récolte qui semble être générale dans toute la province.

La nature a prodigué à cette province les facilités pour le transport, aux marchés éloignés, de ses propres produits et de ceux des autres pays; étendre et développer ces facilités est un objet de première importance à son bien-être.

J'ai donc eu beaucoup de satisfaction à visiter dernièrement, en compagnie d'un bon nombre de membres des deux chambres du parlement, un grand ouvrage public formant un chaînon dans la chaîne de communication par eaux, qui s'étend, en traversant le Canada, depuis les régions de l'Ouest, jusqu'à l'océan.

Ce qui augmenta beaucoup le plaisir que me procura cette visite, fut l'occasion qu'elle offrit à une manifestation de courtoise hospitalité de la part des citoyens d'une nation voisine et amie.

J'ai aussi été flatté de voir l'impulsion que des actes récents de la législature ont donnée aux entreprises de chemins de fer et à la construction de chemins de bois et macadamisés, dans différentes parties de la province.

J'espère qu'à votre retour chacun dans vos endroits, vous userez de l'influence que vous possédez à si juste titre pour l'avancement de ces mesures et autres d'utilité pratique.

En dirigeant l'énergie du peuple de la province vers la poursuite d'objets dont l'accomplissement est d'un intérêt commun, on peut espérer d'adoucir les aspérités de l'esprit de parti qui a eu, à diverses époques, un si pernicieux effet sur son bien-être, et avec la grâce de Dieu, d'assurer son avancement dans tout ce qui constitue une prospérité solide et réelle. (Minerve.)

Nous observons que le Quebec ainsi que le Bytown Gazette, prennent parti concurrentement avec le Montreal Gazette et le Transcript de cette ville, en faveur de la décision de la Chambre dans la querelle relative au rapporteur du Globe, M. Ure. Si nos renseignements sont exacts, l'honorable M. Morin aura beaucoup contribué au rétablissement de son accord à la suite de cette malencontreuse affaire.

M. Guy a proposé à la Chambre l'adoption d'une mesure répressive contre les Rapports infidèles et partiels. Est-il un journal qui puisse y trouver à redire?

MM. Jonathan S. C. Wartele, Victor Eugène Tessier, John William McCallum et James Arnold, ont été admis à la pratique de la profession d'avocat, après examen subi devant la section de Québec du Barreau du Bas-Canada.

On lit dans le New-Brunswickier du 16 juillet, le récit d'un lamentable événement. Deux jeunes garçons étant allés cueillir des baies, s'enfoncèrent dans le bois situé derrière la chapelle catholique de Portland (New-Brunswick). Ils avaient déjà parcouru un mille dans la forêt, lorsqu'une orse accompagnée d'un petit, sortit d'un hallier, vint droit à l'un d'eux, le saisit et disparut avec sa proie. Le jeune infortuné était un enfant de 11 à 12 ans, fils d'un résident du nom de Coyle, qui perd ainsi un appui sur lequel il fondait de justes espérances. On a retrouvé depuis les restes mutilés de la victime.

Nouvelles de Californie.

Nous publions aujourd'hui une autre lettre de M. Cénas, qui intéresse l'antant plus nos lecteurs, qu'il y est fait une spéciale mention de nos compatriotes. Nous aurions désiré y joindre les lettres, sur le même pays, que le Journal de Québec vient de publier dans ses colonnes; mais le temps et l'espace nous man-

massait avec soin toutes ces grenouilles éparpillées, et les rejetait dans les plaies et sur la table.

Par quelque motif que l'on ne rapporte point, M. d'Espinoys résolut de placer la jeune fille à l'hôpital-général de Châlons, que l'on appelait la Renfermerie, où l'on recevait les enfants des pauvres habitants de l'un et de l'autre sexe, pour les y nourrir jusqu'à l'âge de quinze à seize ans. Elle fut baptisée à l'église de Saint-Sulpice sous les noms de Marie-Angélique Memmie; mais on continua de l'appeler habituellement du surnom singulier de mademoiselle Leblanc. Elle resta plusieurs années dans cet hôpital. On la conduisait quelquefois au château de Songy qu'elle revoyait avec plaisir. Un jour elle se jeta tout habillée dans un étang, se promena en nageant de tous côtés, et s'arrêta sur une petite île où elle mit pied à terre pour attraper des grenouilles qu'elle mangea tout à son aise.

De l'hôpital, elle passa dans un couvent appelé la communauté des Régentes, où le duc d'Orléans, en traversant Châlons à son retour de Metz, s'était engagé à payer sa pension.

En 1737, la reine de Pologne passant à Châlons pour aller prendre possession du duché de Lorraine, on lui parla de la jeune sauvage qu'elle fit venir devant elle. D'après ce qu'elle rapporta, le son de la voix de l'enfant était aigu et perçant, ses paroles étaient brèves et embarrassées, ses gestes étaient familiers et enfantins; ses façons d'agir montraient qu'elle ne distinguait encore que ceux qui lui faisaient le plus de caresses. La reine

de Pologne l'en acabla; et, sur ce qu'on lui apprit de sa légèreté à la course, cette princesse voulut qu'elle l'accompagnât à la chasse. Là, se voyant en liberté, et se livrant à son naturel, la jeune fille suivait à la course les lièvres ou les lapins qui se levaient, les attrapait et revenait du même pas les apporter à la reine. Cette princesse témoigna quelque désir de l'emmenner avec elle pour la placer dans un couvent à Nancy; mais elle en fut détournée par les personnes qui avaient soin de son instruction. La jeune fille présente à la reine plusieurs branches de fleurs artificielles qu'elle avait faites elle-même. Elle excellait dans ce genre de travail et dans ceux de la tapisserie.

En 1747, la pauvre jeune fille prit du dégoût pour son couvent par une sorte de honte de se trouver souvent en relation avec des personnes qui se souvenaient de l'avoir vue au sortir du bois, avant qu'elle fût apprivoisée, et qui, quelquefois, le lui faisaient sentir trop durement. Elle obtint la permission d'aller au couvent de Sainte-Menchould; à son arrivée en cette ville, au mois de septembre, La Condamine, de l'Académie des sciences la rencontra dans l'hôtellerie où elle venait de descendre. Il y dina avec elle et l'hôtesse, et lui adressa de nombreuses questions. Elle exprima le regret de n'avoir pas profité des offres que le duc d'Orléans lui avait faites autrefois de la faire venir dans un couvent de Paris. La Condamine lui promit de rappeler ces promesses au prince, qui, en effet, la fit venir à Paris, la plaça aux Nouvelles-Catholi-

ques de la rue Sainte-Anne, et l'y alla voir. Elle fit sa première communion et fut confirmée dans cette maison. Transférée depuis à la Visitation de Chaillet, elle se disposait à se faire religieuse, lorsqu'un coup qu'elle reçut à la tête par la chute d'une fenêtre, mit sa vie en danger. Le duc d'Orléans la fit transporter aux Hospitalières du faubourg Saint-Mercur, où elle resta longtemps infirme et languissante. Le duc d'Orléans mourut dans l'intervalle, et elle se trouva sans protecteur. Les renseignements biographiques s'arrêtent à une époque où, âgée d'environ quarante ans, ayant perdu la santé, elle paraissait vouloir se retirer dans une petite chambre qu'une personne charitable lui avait offerte.

On pense bien que, dès que cette pauvre créature fut parvenue à prononcer quelques mots de français, on s'était empressé de chercher à savoir en quel pays elle était née, et comment elle était venue; mais on ne réussit point à obtenir d'elle des détails certains. Elle raconta que, deux ou trois jours avant qu'elle ne fût prise à Songy, elle se trouvait en compagnie d'une jeune fille plus âgée qu'elle, et que, toutes deux, elles avaient traversé à la nage une rivière où elles avaient pris du poisson en plongeant. Un gentilhomme ayant aperçu de loin les deux têtes noires de ces enfants, les avait prises pour des poules d'eau, et avait tiré sur elles un coup de fusil qui heureusement ne les avait pas atteintes; elles avaient plongé et n'avaient reparu que derrière des joncs qui les avaient cachées à la vue du gentilhomme. Au sortir de la rivière,

les deux enfants avaient trouvé un chaquet à terre, s'étaient frappées l'une l'autre en s'en disputant la possession; c'était la plus jeune qui avait été la plus forte, et qui s'était emparée du chaquet. A la suite de cette querelle, les deux enfants s'étaient séparées.

Souvent on insista près de la jeune sauvage pour qu'elle fit tous les efforts possibles, afin de retrouver quelques souvenirs de son enfance. En rapprochant tous les détails données par elle à différentes époques de sa vie, on était arrivé à supposer qu'elle était née dans le Nord de l'Europe, et probablement chez les Esquimaux. De là, elle avait été transportée probablement aux Antilles, et enfin en France. Elle assurait, en effet, qu'elle avait deux fois traversé de longs espaces de mer, et elle paraissait émue lorsqu'on lui montrait des images représentant soit des huttes et des barques du pays des Esquimaux, soit des phoques, soit des cannes à sucre et d'autres productions des îles d'Amérique. Elle croyait se rappeler assez clairement qu'elle avait appartenu comme esclave à une maîtresse qui l'avait beaucoup aimé, mais que le mari, ne pouvant la souffrir, l'avait fait embarquer.

Cette pauvre créature excita beaucoup d'intérêt et de curiosité en France, au milieu du dernier siècle. On écrivit à son sujet un article dans le Mercure de France du mois de septembre 1731, et, 1755, un petit opuscule auquel nous avons emprunté notre récit. Aujourd'hui l'on serait moins ému dans une découverte semblable, et l'on ne tarderait pas probablement à connaître la vérité sur l'origine d'un enfant

ainsi abandonné. La facilité des communications, la police mieux faite, l'activité de la presse, la publicité, fourniraient promptement les moyens de remonter aux explications naturelles d'un semblable événement. Ce sont d'ailleurs cet étonnement de nos pères et cette impossibilité d'arriver à percer ce qu'il y avait d'obscur et de mystérieux dans la vie de la pauvre sauvage qui, en montrant le progrès accompli depuis un siècle dans les relations de la société, méritent à cette anecdote l'honneur de ne pas tomber tout à fait dans l'oubli. F. N.

Pensées.

Une courte satire amuse; une longue justification ennuit.

Ceux qui veulent toujours analyser, ressemblent au chimiste qui, pour connaître les fleurs, en détruit l'éclat et le parfum.

L'anatomie nous convainc de l'immortalité de l'âme: en disséquant un corps, il est impossible de croire que ce soit là tout l'homme!

Tant qu'on peut se purer de son propre mérite, on n'emploie point celui de ses ancêtres.

Une famille vertueuse est un vaisseau lent pendant la tempête par deux ancres, la religion et les mœurs.

Le salut de tous est dans l'harmonie sociale et l'avancement de l'esprit de parti.

quent, pour cette fois: nous lâcherons de les insérer dans notre prochain numéro.

San-Francisco, 1er juillet 1850.

MON CHER AMI,

Une occasion se présentant pour envoyer ces quelques lignes, en attendant, je vous dirai que les trois quarts des nombreux affluents en Californie sont dans la déception la plus complète. Les mines, jour par jour, ne rapportent pas plus de cinq, huit, dix, et douze piastres à chaque mineur; que les exceptions, en moins, sont nombreuses; en plus, très rares; que ce peu que l'on grigne, on ne l'obtient qu'au prix des plus grandes fatigues, de contrariétés sans nombre, de dangers et de maladies, qui en épargnent très peu. Je dois toutefois annoncer avec consolation que les Canadiens sont généralement ceux qui, grâce à leur bonne conduite, à leur tempérance, à leurs bras vigoureux, parviennent au plus haut total. Tous mes compagnons de voyage sont partis pour les mines du Sud; et c'est le bon temps, vu que les eaux, qui jusqu'à ce moment empêchaient les travaux, se sont presque entièrement retirées. Je n'ai pas encore eu de nouvelles de ces Messieurs. La société surtout de M. M. Deschambault, Proulx, Milten, Loisel, etc., est celle qui donne le plus d'espoir. Puisse Dieu les protéger, car ils le méritent. Voilà pour le bon côté; quant au mauvais, je n'ai pas d'expression pour peindre le désordre et la corruption qui règnent dans cette Californie. Il s'y passe des choses que Paris, Londres et Constantinople ne connaissent pas. La religion y est totalement oubliée. Les quelques prêtres qui passent aux mines, n'y confessent que le cinquième des catholiques, encore ce sont ceux qui sont malades et en danger.

Votre dévoué ami, CÉNAS, Prêtre.

Nouvelles Religieuses.

Par une lettre, en date du 2 juillet, S. Em. le Cardinal Orioli, préfet de la Sacrée Congrégation des Evêques et Religieux, en vertu de l'ordre exprès du Saint-Père, autorise tous les Evêques du monde à publier dans le cours de cette année une indulgence plénière en forme de Jubilé.

L'intention du St. Père est de rendre grâces à Dieu qui a donné tant de maux de dessus son église, et d'attacher les pecheurs à la pénitence, enfin, de suppléer en quelque façon le jubilé que les circonstances n'ont pas permis de publier dans le cours de cette année, dans la ville de Rome, comme c'est l'usage de le faire à chaque quart de siècle.

CONVERSIONS.—Nous voyons par le Correspondant, que les Messieurs suivants ont abjuré les erreurs du protestantisme, et ont été admis dans l'Eglise Catholique, au mois de Juillet dernier.

—Le Rév. Edmond Ballard, M. A. du Collège de Wadham, Oxford, reçu par le Rév. R. G. McMillan, à Bermondsey.

—M. George F. Ballard, du Collège de Nocester, Oxford, reçu par le Rév. P. Oakley.

—Le Rév. Charles B. Garside, M. A. reçu par le Rév. Dr. P. Melin.

—Le Rév. Charles Cavendish, recteur de Little Caterston Rutland; et l'Hon. Capitaine Charles Pakenham, reçus par Mgr. Wiseman.

—Nous apprenons par une Correspondance particulière que Mgr. Auzanod, Evêque de Marseille, dans une visite qu'il a faite en Angleterre, a donné le Sacrement de Confirmation à 64 convertis, du nombre desquels se trouvait la cousine germaine de feu Sir Robert Peel.

—Le journal Limerick Examiner annonce la conversion, et l'abjuration entre les mains du Rév. Dr. Crowe, des Demoiselles Woodwards, nièces de Lord Middleton, et de l'Hon. et Rév. Broderick, recteur d'Abbey Church, Bath.

Correspondance Lyonnaise.

Lyon le 16 juillet 1850.

M. LE REDACTEUR,

Depuis quelques semaines, notre France est plus tranquille, sa tête est calme et son pouls moins fébrile. Nos représentants gémissent l'ouvrage, font piteuse grimace et jettent des regards suppliants sur le père Dupin, ils s'écroulent avec un accent tragico-comique, en ayant le soin d'étonner un gros soupir: je voudrais bien m'en aller! Aussi dépérissent-ils à vue d'œil; ils ne mangent plus, ne dorment plus, ne rient plus, ne parlent plus; une seule, constante et énergique résolution les poursuit sans cesse: s'en aller! Celui-ci veut aller voir ce qui se passe dans ses pénates, celui-là veut planter ses choux et ses raves; un autre reçoit chaque jour des lettres désolantes qui lui apprennent que s'il ne se hâte à venir mettre bon ordre, les lièvres, perdreaux, moineaux, etc., vont ravager sa récolte; ce touriste législateur veut aller voir si les châteaux suisses ont marché au progrès depuis l'an dernier; ce jeune homme veut tâcher d'amener à bon fin un mariage projeté depuis longtemps; de plus nonchalants n'aspirent qu'au moment où ils pourront se coucher sur l'herbe fraîche; il n'y a pas jusqu'au citoyen Greppe qui, lui aussi, ne réclame pas ses trois mois de vacances pour consacrer plus de temps à son cher perroquet, qui malgré les nombreuses leçons de son maître est très long à se décider à acclamer la république démocratique et sociale. Et puis il faut tout dire: c'est si agréable de gagner 29 francs par jour en ne faisant absolument rien. Oh! législateurs, que la république est belle et bienfaisante pour vous!...

L'immobilité se prolonge; c'est, il paraît, l'état le plus satisfaisant dont nous puissions jouir sous le régime constitutionnel de 1848. On ne craint plus, de si tôt du moins, une entreprise à main armée des socialistes, ni une échauffourée du président. Les clubs en sont à l'état de zéro, et les affiches incendiaires ne se placardent plus dans chaque rue. L'air est calme et la mer tranquille; que peut-on désirer de mieux? Mais l'immobilité est-elle la stabilité? et la paix des rues est-elle la confiance? Peut-on parler du présent, quand tout l'avenir est en question? Peut-on être tranquille, quand la pensée humaine ne peut s'associer paisiblement à l'ombre de frais ombrages, et quand on ne peut définir ce qui arrivera dans un avenir très rapproché? Jamais on ne fera du définitif avec des éléments essentiellement transitoires. On espère tout asséoir, tout stabiliser, en appelant à cor et à cri une prolongation présidentielle. Cette nouvelle idée est à l'ordre du jour...

Il paraît que certains de nos burgraves trouvent que la constitution de la France est excellente et qu'on doit se hâter de la prolonger. Les Orléanistes demandent la prolongation des pouvoirs de L. Napoléon pour donner au comte de Paris le temps d'attendre ses 18 ans; d'autre part les Bonapartistes viennent dans l'adoption de ce projet une chance certaine pour parvenir à une ombre impériale... Tous se trompent; la famille d'Orléans a trop humilié la France pour jamais ressaisir un pouvoir éphémère, qui ne s'est maintenu, pendant 18 ans, que par la force des bayonnettes et la perspective des forteresses. Ces 18 années de règne de Louis Philippe ont été très calamiteuses et profondément néfastes pour notre France: Louis Philippe, désespérant de se lier des partisans dans la noblesse et dans les hauts dignitaires, se créa une armée de fonctionnaires et une nuée de courtisans. Pour s'attacher le commerce et les finances, il fit tous les sacrifices, et au prix de ces sacrifices, il vint à bout de transformer les caractères. D'un peuple dévoué, plein de gloire et de désintéressement, il en fit de bas adulateurs, des hommes nuls, matérialistes et profondément égoïstes. Ce fut par cet intermédiaire qu'il introduisit dans les cœurs cet esprit de religiosité qui a tant fait de ravages, en ces dernières années. Dieu, ce souverain protecteur des nations était méconnu, oublié, tandis que la foule dansait devant le veau d'or et le reconnaissait pour son seul Dieu. Cet esprit injurieux de cupidité est encore enraciné bien profondément dans le cœur de ces mêmes hommes, et ce ne sont que les plus grandes catastrophes qui les feront changer.

Une dynastie Bonapartiste n'est pas plus possible en France; à part quelques vices grossiers et quelques intrigants de bas étage, personne n'en veut. Il ne reste donc plus en présence que la république et la Monarchie des Bourbons... République ou monarchie, voilà un vaste champ ouvert à la discussion, aux projets et aux sérieuses réflexions. Plus d'une lance viendra se briser contre ces deux mots.

Pour lequel des deux gouvernements faut-il prendre fait et cause? Grave question qu'on ne résout pas facilement. J'aimerais beaucoup la république, mais malheureusement les deux écueils que la France en a subies ne sont guère encourageants; et pourtant avec le vote universel bien réglé, ce serait bien le plus beau gouvernement possible et surtout le plus légal. L'avènement au pouvoir du petit fils de St. Louis et de Henri IV me comblerait de joie, s'il arrivait avec des sentiments de progrès et de sages améliorations; mais si nous le voulons sur le trône de France, ce n'est pas avec le secours des bayonnettes étrangères, mais par le libre vœu du peuple. Ce prince est grand dans l'exil et au milieu du malheur; ses talents sont ceux du bon Henri IV; c'est ce qui nous fait espérer qu'il aimera mieux mourir exilé, plutôt que de forcer et d'enfreindre le vœu de la nation, ce dont je l'approuvais sincèrement. Si la France le veut, elle saura toujours où le trouver...

Notre gouvernement poursuit sa marche despotique à la tête du principe républicain. Il n'y a que quelques semaines, il faisait adopter la réforme électorale, loi dont on reconnaît chaque jour de plus en plus la mesquinerie de conception et de réaction. Ils pensaient par là, éloigner les rouges de l'urne électorale et ce sont les modérés qui sont en grande partie éliminés. Si le gouvernement actuel se traine en longueur jusqu'en Mai 1852, vous verrez que malgré quatre ou cinq millions à peu près d'électeurs qu'ils auront rayés des listes, la majorité sera en faveur des rouges. Maintenant, avant d'entrer en vacances, notre assemblée parlementaire vote avec la plus grande précipitation, la loi sur la presse, loi fiscale, absolutiste et essentiellement rétrograde. Il paraît qu'il était dévolu à la république d'adopter des lois devant lesquelles Louis Philippe, Charles X et jusqu'à un despote Louis XIV auraient reculé... Oh! progrès de la civilisation moderne! Ce malheureux projet de loi est rempli de contradiction et de désaccord avec le principe de la liberté, avec les droits qui résultent de l'esprit commun; il est matériellement contraire à l'équité, aux lois et aux conditions qui régissent une société. Poussé par je ne sais quelle fatalité, le pouvoir, après plusieurs lois anti-libres et arrogantes, se réfugie dans le terrain de la fiscalité et dit, en se frottant les mains: je demande aux journaux des tributs, qui seront de la classe des contributions publiques. Je remplirai mes coffres et je tâcherai d'en profiter. Voilà qui est admirablement trouvé! Libre aux propriétaires et actionnaires des journaux de baisser le front et de subir le joug, ou s'ils ne se trouvent pas dans toutes les conditions requises, de renvoyer tout leur personnel et de fermer leurs bureaux. De cette façon, 8, 10, 12 ou 19 cents rédacteurs et employés, selon le rang du journal et son plus ou moins de publicité, seront mis dans l'impossibilité de trou-

ver un salaire suffisant, et tout cela de la part du gouvernement. On dit que c'est pour faire la chasse à la presse rouge et ce n'est pas que la presse modérée qui en sera frappée... Voilà comme nos grands hommes d'état entendent l'ordre! Non contents de s'en tenir à la presse périodique, le gouvernement a été plus loin; tout sera timbré, journaux, livraisons non périodiques, politiques ou non! Les ouvrages de littérature, de morale, de religion, etc., etc., tout cela sera soumis au timbre! Ainsi chaque feuille d'imprimerie sera revêtue d'un timbre de 6 centimes et si l'ouvrage se trouve avoir, je suppose, 36 feuilles d'imprimerie, il faudra que le fisc retire 2 francs 16 centimes! et si l'ouvrage est envoyé par une autre personne que l'auteur, il faudra y ajouter un timbre-poste de 6 centimes par feuille également, ce qui portera le droit à 4 francs. 32 centimes. Comment trouvez-vous cela? Grand merci au gouvernement pour l'index des livres permis et affranchis selon les six paragraphes du projet de loi, mais les bornes de l'esprit humain se trouvent bien resserrées dans cette nomenclature; l'homme ne se distrait pas avec une grammaire de L'homond, ni avec une géographie de Lictorieril lui faut mieux encore et on a exclu de cette nomenclature la politique, l'économie publique, la philosophie, la morale, l'histoire, la poésie, la littérature dramatique et même la joviale chanson. Et pour couronner la mesure odieuse ou ridicule, c'est au choix, le ministre des finances sera le juge suprême et le censeur des ouvrages à dispenser de la taxe, selon son bon plaisir... Le but de cette loi s'appellerait très bien; on ne voit pas, on n'ose pas aller droit au but, pour cela on prend des moyens pueriles, mesquins et misérables. Nos ministres croient qu'en plein XIXe siècle et dans un pays aussi intelligent que le nôtre, on peut tenter de pareilles entreprises. Ils se trompent grossièrement, et si j'avais un conseil à leur donner, je leur dirais de se défier des pots cassés. Ne vaudrait-il pas beaucoup mieux qu'un géant se levât, comme au commencement du siècle, qu'il mit son despotisme veto sur la liberté de la presse et la confiscât au profit de quelque grande idée de gloire. Ce serait beaucoup plus franc et plus loyal, et en même temps ce ne serait pas du grec ou de l'hébreu.

Cette loi sur la presse a fait faire grand tapage sur la montagne; le président Dupin avait beau braquer son longuon, il ne pouvait jamais venir à bout de découvrir les interrupteurs qui avaient bien le soin de se cacher derrière leurs voisins. Il paraît que quelques uns voulant organiser un Charivari monstre, car, à l'héroïsme du progrès! il y en avait un qui faisait vacarme sur une vieille marmite fêlée, et un autre qui, ayant volé un morceau de cornet de poêle à son propriétaire, s'amusa à l'appâtir sous ses pieds. Cinq ou six autres s'amusaient à battre la générale avec leurs couteaux de bois, et un écariote plus avancé que ses frères cassait toutes les écritures du voisinage, mais père Dupin, à la vue basse et malgré son longuon, ne voyait rien, et souvent à ses rappels à l'ordre, nos factieux montagnards lui répondaient par un certain signe bien ordinaire chez les gamins de Paris et autres lieux. Du reste, cette discussion n'a pas présenté grand intérêt. Les orateurs de la majorité ont gardé le silence le plus absolu; la montagne seule a fourni au moyen de Victor Hugo, de Grevy et de Pascal Duprat. Il faut bien convenir cependant que, si la loi est définitivement votée, ce seront bien les démagogues de l'assemblée qui en seront cause. Néanmoins j'apprends, avec plaisir, que malgré tous les efforts des ministres, le paragraphe relatif au timbre des ouvrages de librairie a été rejeté; c'est un premier soufflet qui pourra bien être le prélude de plusieurs autres.

Il paraît décidément, sauf réserves du Pape, que l'archevêque de Besançon sera promu à la dignité de Cardinal. Pour mon compte, j'aurais mieux aimé voir le digne, vénérable et héroïque archevêque de Toulouse revêtu de cette haute faveur; mais je suis loin de contester les qualités éminentes de Mgr Mathieu. L'élection du supérieur général de St. Sulpice a eu lieu le 9 juillet. Le choix de cette pieuse et vénérable association est tombé sur le plus éminent de nos théologiens, M. l'abbé Carrière. Je n'entrerai pas dans les détails de la juste réputation dont jouit ce très-digne maître en théologie, ce serait superflua pour vous; ce que je vous dirai seulement, c'est que M. Carrière a été senti étonné du choix de ses pairs et respectables confrères, mais sa modestie ne peut empêcher l'expression de la satisfaction générale des maîtres et des élèves de St. Sulpice et de tout le clergé de France. Rome et les évêques d'Amérique ont apprécié cet homme éminent, bien digne, sous tous les rapports, d'être le successeur du vénérable M. De Courson.

Le concile provincial de Rouen s'est ouvert le 10 courant. Les évêques suffragants sont: NN. SS. de Coutances, de Bayeux, d'Evreux et de Sees. Celui de Bordeaux s'est ouvert avant hier 14.

M. L. M. C

[La lettre qui suit a été adressée de Rome à notre correspondant Lyonnais, par M. Alphonse Balleydier.]

CHER AMI,

Il y a aujourd'hui juste un an que notre brave armée a fait son entrée dans Rome; quelques officiers d'état major, classés à coups de cravache devant eux l'arrière garde de la clique mazzinienne, et le drapeau français enlaid fraternellement au drapeau restauré de Pie IX, flottaient glorieusement sur les principaux monuments de la ville éternelle. L'épée de Charlemagne avait tranché en Italie le nœud gordien de la révolution: La France, notre belle et généreuse France venait de sauver Rome; elle avait délivré la capitale du monde chrétien du joug tyran-

nique qui l'opprimait depuis si longtemps. L'immense majorité de la population romaine s'en est souvenue cette année; elle l'a prouvé en célébrant l'honorable anniversaire de sa délivrance par une brillante illumination, qui à peu d'exception près, a été générale. Que diront les révolutionnaires français en apprenant que les romains ont illuminé en l'honneur des armées victorieuses de la France. Leurs journaux se gardent bien d'enregistrer ce fait, ou ils trouveront le moyen de le travestir à leur manière; n'importe il existe, et il est d'autant plus significatif, que les lampions allumés à la gloire de notre vaillante armée n'ont rien eu d'officiel; leur caractère a été unanime, spontané, la population seule a été en avoir eu l'initiative en a fait tous les frais.

Hier soir, j'ai lu dans le salon du général Géméau, le chapitre de mon histoire qui contient le récit de la journée du 19 novembre 1848; ce drame écrit par la révolution avec un poignard et du sang. Le général ayant désiré voir le lieu où l'épouvantable scène de l'assassinat, avait eu lieu, je lui proposai de lui servir, le lendemain, de cicerone à ce sujet. Il accepta mon offre, et ce matin, à dix heures, nous nous sommes rendus au palais de la chancellerie, en compagnie de notre compatriote, M. l'abbé Rosat, vicaire général de son frère, l'évêque de Verdun, qui se trouve dans ce moment à Rome. Ainsi que je vous l'ai dit le sang du malheureux ministre a laissé de larges taches sur les murs du palais. Nous gravâmes les escaliers et nous arrivâmes dans la chambre qui reçut momentanément le cadavre ensanglanté de la victime. Cette chambre, ainsi que tout le palais de la chancellerie, est aujourd'hui, occupée par des soldats du 32e régiment de ligne.

Le premier objet que l'œil perçant du général aperçut dans cette chambre militaire, fut un petit buste de Pie IX. "C'est très bien, mes amis, dit-il alors aux soldats qui lui faisaient les honneurs de leur appartement, c'est très bien; je suis heureux de voir l'image d'un Pape comme Pie IX, présider à tous les instants de vos journées. Cette image vous portera bonheur, j'en suis sûr, en attendant recevez l'assurance du contentement de votre général." De là, nous nous rendîmes dans les caves de l'église enclavées dans le palais même de la chancellerie. Au bas des escaliers de ce caveau funèbre, se trouvait sur une civière, le cadavre d'un homme poignardé hier soir, par son gendre, au pied de la statue de Pasquin. Plus loin, à l'extrémité du caveau repose dans un cercueil de plomb, celui qui mourut martyr de la papauté, l'ancien Carbonaro converti, dont les dernières paroles forment à elles seules une magnifique oraison funèbre: "La cause du pape est la cause de Dieu!" A la vue de ce cercueil ignoré de Rome, et que les premiers, peut-être, nous venions visiter pieusement, nous nous étions découverts et le général dont l'âme s'harmonise si bien à toutes les belles actions, s'était levé en pliant le genou devant la sainte majesté de la mort; "C'est un français qui repose là... un français qui est tombé noblement pour la cause de l'ordre et celle de la religion. Honneur à sa mémoire! Prions pour lui, ajouta le vicaire général de Verdun; et prosternés devant cette bierre de plomb qui n'a point encore un tombeau, nous suivîmes des lèvres du cœur les prières récitées à haute voix par le prêtre français. Cette scène éclairée par deux torches ayant pour témoin un cadavre sans vie et frappé de la même manière que celui qui venait de recevoir nos religieux hommages fut saisissante; je ne l'oublierai de ma vie...

Le prodige de Rimini dont je vous parlai dans ma dernière lettre, à cet égard, est un fait qui persiste à se manifester comme au premier jour. On dirait vraiment que c'est un défi jeté par le Ciel aux incrédules de tous les pays. Le National battu dernièrement avec tant d'esprit par les articles remarquables publiés dans l'univers, ferait peut-être bien d'envoyer un de ses rédacteurs à Rimini même. Si une voix avait le retentissement et l'autorité de l'Univers, ce journal qui rend de si grands services à la Religion, je me permettrais de donner ce conseil aux successeurs de M. Assand Marrat, cela dans leur intérêt, car je ne connais pas de plus grand marasme que l'incrédulité.—Le fameux Cerrusely, l'un des plus féroces peaux rouges de Rome pendant la république et le siège de cette ville, celui-là même qui présidait la commission des barricades, a été ce matin acquitté faute de preuves par le conseil de guerre français; je prie que ses frères et amis les démocrates lui feroient par un icéption, les honneurs de la brillante illumination dont je vous ai parlé au commencement de cette lettre; ils sont de cette force là, soyez en sûr. Un jour n'ont-ils pas culot oupet, pardonnez-moi l'expression, d'improviser un courrier extraordinaire au prix de trois piastres pour traverser Rome à franc-étrier, poudreux, haletant, suant comme la mouche à coche, et annonçant une brillante victoire qui n'était en réalité, que l'épouvantable défilé de l'armée piémontaise à Custozza. Plus tard; pendant le siège, n'ont-ils pas tramé le moyen de surpasser les fabuleux prodiges du siège de Troie! Après de Galletti, l'épicière devenu général, Ajax n'était qu'un drôle, et près de Garibaldi, Achille n'était qu'un polisson!...

Tout et sincèrement à vous, ALPHONSE BALLEVDIER.

Extraits de Journaux.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

EXECUTION CAPITALE.—On écrit de Nancy (Meurthe): "La veuve Segard, convaincue d'avoir empoisonné successivement son mari et ses trois jeunes enfants, a été condamnée à la peine de mort, aux dernières assises de la

Meurthe. Sachant, depuis plusieurs jours, qu'elle n'avait rien à espérer de ses pourvois en grâce et en cassation, elle avait recherché les consolations de la religion, et, après plusieurs conférences avec M. Simon, curé de Saint-Epore, elle s'était résignée à faire des aveux complets.

"Elle était tellement préparée à la mort, que l'annonce du moment fatal lui a causé moins d'émotion qu'on ne s'y serait attendu. C'est la femme du gardien de la prison qui s'est chargée de cette triste mission. Une suite pâleur, bientôt effacée, a seule révélé l'agitation intérieure à laquelle la condamnée était en proie. L'exécuteur s'étant approché pour faire les préparatifs, elle a demandé avec instance qu'on lui laissât ses cheveux, qu'elle a relevés elle-même. On a accédé à ce désir, après s'être assuré que les cheveux étaient solidement attachés. Elle a revêtu ensuite un costume, qui a paru presque recherché, et qui rappelle celui de la marquise de Brinvilliers, dont Mme de Sévigné nous a conservé la description.

"Après avoir achevé de s'habiller, elle a noué sur sa tête un bonnet parfaitement blanc, elle s'est laissée lier les mains, elle a refusé de monter dans la charrette. Son pas était chancelant, mais non défaillant. Soutenue par son confesseur et l'aumônier du Sacré-Séjour, elle a marché avec une fermeté puisée dans le repentir et la religion, vers le lieu du supplice. Pendant ce trajet, qui a duré un quart d'heure, elle tenait les yeux constamment baissés, en écoutant avec une remarquable attention les exhortations des ministres de la religion.

"Arrivée au pied de l'échafaud, qui avait été dressé pendant la nuit à l'extrémité de la place de Grève, près de la Porte-Neuve, elle a monté avec assurance les degrés. L'un des exécuteurs lui a enlevé sa pèlerine, et coupé le col de sa robe. A ce moment, la patiente a dit en frissonnant à l'exécuteur: "Ne me décollez pas tant!"

"Durant ces tristes apprêts, qui ont demandé plusieurs minutes, elle embrassait fréquemment le crucifix qui lui était présenté par l'un des ecclésiastiques, pendant que l'autre prêtre adressait, sur la demande de la condamnée, une touchante allocution à la foule immense qui entourait l'échafaud; puis, la femme Segard, prenant la parole, a ajouté: "Je meurs satisfaite, parce que je ne pouvais être mieux préparée à passer dans une autre vie." Elle s'est alors livrée aux exécuteurs, et tout a été dit.

"Il y avait plus de vingt-huit ans que l'instrument du supplice n'avait été dressé pour une femme à Nancy. La veuve Segard, qui avait été, pendant plusieurs années, commissionnaire en broderies dans cette ville, y était fort connue, et avait eu de nombreuses relations avec les ouvrières. Aussi, quoique l'exécution ait eu lieu à six heures du matin, une foule immense assistait à ce triste spectacle. On évalue le nombre des femmes qui figuraient parmi les spectateurs, à plus de quatre mille. Après l'exécution une partie considérable de la foule a suivi, jusqu'au cimetière de Préville, le corps de la suppliciée. "La femme Segard était âgée d'environ trente-trois ans."

PERDU.—Depuis l'Evêché en allant à l'Eglise du Sault-aux-Récollets, un sac de voyage appartenant à un membre du clergé. La personne qui le rapportera à l'Evêché sera généreusement récompensée.

UN COMMIS DEMANDÉ A NEW-YORK.

UN canadien non marié de 30 à 45 ans, (ou plus jeune, mais stable) capable de correspondre avec facilité dans les langues anglaise et française, connaissant passablement la routine des affaires et la tenue des livres, avec une belle écriture, pourrait obtenir dans le bureau d'un négociant canadien à New-York, un emploi de confiance très désirable pour une personne instruite et désireuse de trouver une place permanente et respectable.

Pour la première année le salaire sera limité, mais suffira aux dépenses raisonnables d'une personne à New-York. Une personne sans un peu d'expérience dans les affaires ne pourrait pas convenir. Un certificat de M. le curé de la Paroisse, sur l'intelligence, l'éducation, et la moralité de l'applicant, sera indispensable.

Adresser "commerce", (affranchir) au bureau des Melanges.

VENDEUR ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Evêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard, avec une maison en bois à un étage, bien finie, 35 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites.

Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOCCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P.

Montréal, 26 juillet 1850.

Bibliothèques Paroissiales.

ES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 10 0.—Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

MARCHÉ BONSECOURS.

Vendredi, 6 août 1850.

PRIX DES DENREES.

Table listing various food items and their prices, including flour, sugar, and other staples.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Un choix très varié de LIVRES de PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débentures.

Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES. Reduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grandeurs et qualités, qu'ils offrent à 7/8, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres,

REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo.

BUFFALO, M. L'ÉDITEUR, — Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont généralement trompés quand ils payent leur passage pour aller à Chicago.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COUPE RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

MANUEL DE LA VIEUX ÉPISCOPALE

MESSIEURS les Curés trouveront à vendre à l'Imprimerie des Melanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général.

AVIS AUX INSTITUTEURS. M. L. COMMISSAIRE D'ÉCOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE

DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAU 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

MEDECINS CONSULTANTS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

R. STARRECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance sont réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau des deux tiers des primes par lui payées.

2° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

3° Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétrocession ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING. GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAU PRINCIPAL. EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Médecin.

JOHN ROSE, Q. C., Avocat. ALFANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par avance ses fondateurs.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851.

LES pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. S. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH G. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRET, Président.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. H. W. RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal, — L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical — ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire — THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec — Agent — H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical — Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel — R. Harrower, ECR. Melbourne — Thos. Tait, ECR. St. André — Frank Farish, ECR.

St. John's — Charles Pierce, ECR. St. John's — Charles Pierce, ECR. St. John's — Charles Pierce, ECR.

Huntingdon — R. B. So. Sherbrooke — Wm. Ritchie, ECR. St. John's — Charles Pierce, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans le Grand-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains.

Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 65.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI. LE SOUSSIGNÉ vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE.

Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-BTE. ROLLAND. N° 24, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

NOIS DE MARIE. NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE ET CIE, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 8.

EAU PLANTAGÈNE. LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos BÉRIU, Marchand Grocœur, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour le vente des Eaux de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent Montréal, 26 octobre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table showing court schedules for various districts including Québec, Montréal, and Trois-Rivières, with columns for months and dates.

La Cour du Banc de la Reine. — Un Juge-en-chef et trois Juges puissés. — La Cour Supérieure. — Un Juge-en-chef et neuf Juges puissés. — La Cour de Circuit. — Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, cause-expertes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel. La Cour de Circuit, pour les Circons de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

- Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite.

Prix 6s. 3d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers livres de l'Enéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide.

Prix 5s. 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARNOUX et RAMSAY.

ATTENTION!! Ou imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché.

MANUEL DES Sociétés de Temperance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, Ptre.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; et elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vend que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE. COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. LE SOUSSIGNÉ, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!! A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Venez pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C. Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT.

ARTISTE de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessus, 1ère insertion, .20 2 6 Chaque insertion subséquente .00 0 7 Dix lignes et au-dessus, 1ère insertion, .00 3 6 Chaque insertion subséquente, .00 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne .00 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, .00 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. H. BARBEAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

JOS. LAROCUE, Ptre. RÉDACTEUR EN CHIEF. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.